

Migrations

572 réfugiés et 4.222 demandeurs d'asile au Maroc

Selon les statistiques du bureau du HCR à Rabat, le Maroc compte 572 réfugiés et 4.222 demandeurs d'asile à fin mars 2014. 432 étaient déjà en possession de leur carte de réfugié marocaine à fin mars et près de 200 auprès de la préfecture de police de leur quartier. Avec 937 demandeurs d'asile, la Syrie arrive en tête.

Laila Zerrouk

lzerrouk@aujourd'hui.ma

À fin mars 2014, le Haut-Commissariat des réfugiés au Maroc (HCR) a recensé 572 réfugiés et 4.222 demandeurs d'asile. Sur les 572 réfugiés, 539 sont passés devant le comité interministériel en charge de leur recommandation au Bureau des réfugiés et des apatrides pour validation de leur statut. C'est ce qui ressort du bulletin d'information du HCR de janvier à mars 2014.

En examinant la population réfugiée, la Côte d'Ivoire arrive en tête avec 276 réfugiés suivies de la République démocratique du Congo (109), Irak (100),

Palestine (32), Cameroun (12), Sénégal (9), Congo Brazzaville et Nigeria (5). Quant à la population demandeuse d'asile, la Syrie se place en première position avec 937 demandeurs. Viennent ensuite le Nigeria avec 650 demandeurs d'asile, la RDC (513), le Mali (503), la Côte d'Ivoire (476), le Cameroun (338), la Guinée Conakry (112) et le Congo Brazzaville (88). Selon le HCR, 432 étaient déjà en possession de leur carte de réfugié marocaine à fin mars et près de 200 auprès de la préfecture de police de leur quartier. Pour assurer protection et assistance aux réfugiés et demandeurs d'asile, le HCR a renouvelé



ses partenariats avec 4 organisations de la société civile (AU, AMAPPE, FOO, OMDH) et le cabinet d'avocats Lemseghem. Cette approche s'articule autour de plusieurs services : une protection, et une assistance légale (arrestations, déportations, obtention de documents d'état civil, assistance en justice) et un soutien psycho-social. Parmi les autres services prévus figurent la facilitation d'accès à l'éducation, aux services de santé, à la formation professionnelle et à l'emploi ainsi qu'une assistance alimentaire et en termes d'hygiène. Une

attention particulière est accordée pour les réfugiés et les demandeurs d'asile les plus vulnérables (aide financière, abris d'urgence...). Rappelons qu'en novembre 2013, le Maroc avait annoncé le lancement d'une opération «exceptionnelle» de régularisation de la situation des étrangers en séjour irrégulier au Maroc. Cette opération qui a débuté le 1er janvier 2014 prendra fin en décembre. Les premières cartes de réfugiés avaient été remises aux personnes concernées le 17 décembre dernier. Quelques jours plus tard, les premières

cartes de résident d'un an renouvelable ont été remises aux détenteurs de la carte de réfugiés moyennant un timbre fiscal de 100 DH. Parallèlement, il avait été décidé de procéder à la régularisation de 850 demandeurs d'asile reconnus par le HCR au Maroc et le Bureau des réfugiés et des apatrides relevant du ministère des affaires étrangères et de la coopération.

Le Maroc compte entre 25.000 et 40.000 immigrants illégaux, venus majoritairement de pays subsahariens, mais également d'autres pays du monde.